

Préfecture de la Réunion
6 rue des Messageries
CS 51079
97404 Saint Denis Cedex

A l'attention de Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet de la Réunion

Saint Denis, le 15 mars 2024.

Lettre remise en main propre.

Objet : Pollutions dues aux aéronefs de tourisme et de loisir à la Réunion.

Monsieur le Préfet de La Réunion

Nous sommes un collectif d'associations et de mouvements oeuvrant pour la défense de l'environnement à la Réunion, co-signataires de ce courrier.

Nous sommes venus manifester ce jour 16 mars 2024 dans le cadre des journées nationales et européennes d'action pour le plafonnement du trafic aérien sous toutes ses formes.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que la Réunion est fortement concernée par les survols de tous types **d'aéronefs touristiques et de loisir motorisés** (hélicoptères, ULM, gyrocoptères, avion de parachutisme Pilatus, paramoteurs ...), et que la population est de plus en plus impactée par ces activités qui entraînent pour elle souffrance et colère.

Plusieurs associations ont été conviées depuis 2020 à des réunions de concertation afin de trouver un équilibre entre l'activité aérienne de tourisme et de loisir et la tranquillité des habitants. Après une dizaine de réunions, aucune avancée significative n'a été obtenue. Pourtant, le projet de charte envisagé par le Préfet Jacques Billant en 2020 prévoyait une régulation de cette activité notamment par « une limitation des volumes et des fréquences de vols », « une restriction des itinéraires » et « une prise en compte des effets cumulés de tous les transports aériens ».

Aujourd'hui vos services ne prévoient plus une telle charte, ce que nous déplorons car ces activités génératrices de nuisances sonores et de pollution atmosphérique menacent la santé des Réunionnais et portent atteinte à la biodiversité réunionnaise exceptionnelle. Elles contribuent au réchauffement climatique pour le seul loisir des plus riches.

Nous demandons que ces nuisances puissent être objectivées par un état des lieux qui serait réalisé en coordination avec l'ARS, la DEAL et l'ADEME :

- mise en place d'un réseau d'enregistreurs tenant compte de la structure et du cumul de bruit, permettant l'analyse de l'émergence sonore et de sa répétitivité
- lancement d'une étude par l'ADEME de l'émission des GES (Gaz à effet de serre) générés par le modèle des survols touristiques motorisés à La Réunion
- lancement d'une étude des impacts sur la santé de la population touchée, et des conséquences sur la faune, en particulier sur les oiseaux.

Nous refusons que les Réunionnais et la faune de l'île soient sacrifiés sur l'autel d'un tourisme local totalement éco-irresponsable.

Seul un tourisme respectueux de sa population, de sa faune, et de ses paysages, est soutenable, et sera économiquement durable et profitable pour l'avenir de La Réunion.

Nous sommes convaincus que votre engagement en faveur de la protection de l'environnement et de la santé publique nous permettra de trouver des solutions durables à cette problématique urgente.

Vos pouvoirs en matière d'adoption de restrictions d'exploitations liées au bruit qui vous ont été conférés par l'arrêt du Conseil d'État du 5 avril 2022 et le décret du 17 mai 2023, vous donnent le pouvoir d'entreprendre des actions fortes dans ce domaine.

Dans le souci d'apporter une expertise utile à ces décisions capitales, nous sollicitons humblement une audience afin de participer activement à une commission décisionnelle. Ensemble, nous pouvons forger un avenir plus durable pour La Réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées et de notre profond respect.

Liste des cosignataires :

ACSP
(Association Citoyenne de
St Pierre)



ACPEGES

Attac La Réunion



Cilaos Mon Amour !



CPLC - La Réunion



Collectif des Usagers des Jardins de Manapany



Domoun La Plaine



XR



Greenpeace La Réunion



KOLAIR 974



Paysages de France



Collectif Nour Gayar Salazie

SEOR - LPO



Surf Rider - La Réunion



SREPEN - FNE



Le Taille-Vent

